Elections Législatives du 23 Novembre 1958

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

5e CIRCONSCRIPTION

PARTI SOCIALISTE

(S. F. I. O.)

Citoyennes et Citoyens,

Désigné par la Fédération Socialiste (S.F.I.O.) de Maine-et-Loire, je me présente à vos libres suffrages.

Né à La Romagne, en 1910, fils d'instituteur qui ont accompli toute leur carrière dans le Choletais, j'ai fait mes études au Lycée David-d'Angers où j'ai eu comme professeur M. Allonneau, élu, en 1945, député de Maine-et-Loire et maire de la Ville d'Angers. Reçu à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, je suis ingénieur-architecte. En cette dernière qualité, j'ai mis mes connaissances au service de la Mutuelle de l'Enseignement pour ses constructions.

En plus de mes activités professionnelles, je me suis intéressé aux questions économiques et, en particulier, sous la direction de mes maîtres éminents, j'ai contribué à mettre au point le projet d'Impôt sur l'énergie, qui permettrait de répartir plus équitablement les charges fiscales qui nous accablent de plus en plus.

Par mon origine, par mes connaissances, je suis apparu à mes amis tout qualifié pour défendre les intérêts économiques de la région Choletaise, qui est à la fois agricole, artisanale et industrielle et dont les produits sont réputés dans le monde entier. De nouvelles industries sont venues s'y implanter ; elles sont une source de richesse, mais leur développement, leur production accrue nécessitent des débouchés ; les travailleurs qu'elles occupent ont besoin, pour leurs familles, de logements sains et aérés ; pour leurs enfants, d'écoles qui leur permettront de s'instruire et d'acquérir les connaissances qui sont indisuensables dans leurs professions de demain. D'autres problèmes doivent être résolus pour le monde paysan : écoulement facile des produits du sol, amélioration de l'habitat rural, adduction d'eau, constructions scolaires. Votre député doit être un guide éclairé, un travailleur qui doit consacrer tout son temps et toute son intelligence au bien public.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, j'aurai cette ambition d'être un bon serviteur de notre région Choletaise sans pour autant négliger les grands intérêts nationaux qui commandent la prospérité de notre pays : la France.

Sur le plan national, la situation est grave. L'avènement de la IVe République après la Libération permettait d'espérer la réalisation des aspirations légitimes des travailleurs. L'instabilité ministérielle, l'impuissance gouvernementale ont eu pour conséquence une crise aiguë de régime qu'ont accentué les événements du 13 Mai à Alger. Malgré leur bonne volonté, les gouvernements qui se sont succédé depuis le 2 Janvier 1956 ont été renversés par la coalition immorale de la Droite et des Communistes, d'accord pour démolir, mais incapables de s'entendre pour une politique constructive. Les uns et les autres ont assumé, devant l'Histoire, une lourde responsabilité. La IVe République en est morte ; la Ve République subira le même sort si des démocrates abusés continuent à accorder leurs suffrages aux démolisseurs d'hier.

Pendant cette période, le Parti Socialiste a fait tout son devoir. Malgré les difficultés économiques et financières, le Gouvernement Guy Mollet, à direction socialiste, a réalisé, entr'autres, les réformes suivantes :

- *Institution du fonds national de solidarité pour les vieux ;*
- *Abattement des zones de salaires ;*
- *Loi accordant trois semaines de congés payés ;*
- *Reclassement des travailleurs handicapés ;*
- *Loi accordant des congés d'éducation populaire ;*
- *Préavis de licenciement d'un mois ;*
- *Loi-cadre du logement ;*
- *Protection des travailleurs à domicile ;*
- *Loi-cadre pour les territoires d'Outre-Mer (Loi Deferre) ;*
- *Mesures pour stopper la course Prix-Salaires.*

Le Gouvernement Guy Mollet poursuivait ainsi l'œuvre féconde du Gouvernement à direction socialiste de Léon Blum qui, en 1936, avait en quelques mois réalisé les réformes suivantes améliorant considérablement les conditions d'existence de tous les travailleurs :

— *Loi de quarante heures ;*
— *Loi sur les conventions collectives ;*
— *Congés payés ;*
— *Création de l'Office du Blé ;*
— *Scolarité portée à 14 ans ;*
— *Réforme de la Banque de France ;*
— *Aviation populaire ;*
— *Nationalisation des armements ;*
— *Insaisissabilité des allocations de chômage ;*
— *Pas d'impôt sur les pensions militaires.*

Le Gouvernement Guy Mollet avait préparé et déposé divers projets de loi :
— *Loi-cadre pour l'Algérie qui aurait permis d'arrêter la guerre ;*
— *Loi-cadre pour l'Agriculture qui permettait de relever le niveau de vie des agriculteurs et d'adapter la production agricole aux débouchés intérieurs et extérieurs.*

Au lendemain de la Libération, c'est un ministre socialiste, Tanguy-Prigent, qui a fait voter le Statut du fermage et du métayage.

— *Réforme de l'Enseignement dont la réalisation assurera l'avenir de tous les enfants sans distinction de fortune. Réforme éminemment sociale qui se heurte à l'hostilité des conservateurs, des cléricaux et même de certains communistes.*
— *Est-il nécessaire de rappeler que le Parti Socialiste est le seul à inscrire à son programme* la Nationalisation de l'Enseignement *qui réalisera enfin, comme l'écrivait Léon Blum, l'école vraiment neutre et universelle.*
— *Projet de loi du ministre socialiste Gazier instituant le remboursement réel des frais médicaux à 80 %.*

A tout prix, il fallait empêcher le Gouvernement Guy Mollet de réaliser ce programme de progrès social. Dans sa séance du 21 Mai 1957, l'Assemblée Nationale, par 250 voix contre 213, refusait la confiance au Gouvernement Guy Mollet qui demandait l'adoption de certaines dispositions fiscales, lesquelles furent accordées, par la suite, au Gouvernement radical de Bourgès-Maunoury. Les 250 députés qui, par un vote personnel à la tribune, avaient refusé la confiance, comprenaient : 140 communistes ou communisants ; 110 députés de droite, indépendants paysans, paysans et poujadistes. C'est la même coalition immorale qui a fait tomber, ensuite, les ministères formés par les radicaux Bourgès-Maunoury et Félix Gaillard.

Entre la liberté et toutes les formes de la tyrannie,

Entre le libéralisme et le sectarisme,

Entre les voies de l'avenir et celles du passé,

Entre la justice sociale et l'égoïsme conservateur,

Entre un grand mouvement populaire et des groupements sans consistance,

A vous de choisir : Tous aux urnes. Pas d'abstentions.

Républicains démocrates et Laïques,

Votez utile pour le candidat socialiste

Le Candidat :

AIGREAULT Camille

Ingénieur-Architecte
de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures

Le Remplaçant éventuel :

MOREL Henry

Chef de Contentieux de la Sécurité Sociale à Cholet

Imp. Nouvelle, 31, rue Bressigny, Angers